

Rapport Moral

Le SAIC est constituée sous forme d'association professionnelle régie par les lois du 21 mars 1884 et du 5 août 1920, ainsi que par le décret du 9 février 1921. Nos statuts datent de 1921.

Nos statuts sont obsolètes et à revoir car ils n'ont pas été revus depuis 1921 excepté lors des changements des membres du bureau.

Nous avons mandaté un bureau d'avocat spécialisé dans l'énergie pour nous faire une analyse de la situation.

Le bureau RAVETTO & Associés nous a établi une analyse relative à une évolution de statut juridique (rapport de 22 pages).

Pour donner suite à cette analyse, nous devons travailler sur l'évolution du statut juridique et corriger les statuts du SAIC.

A ce jour nous ne sommes pas en règle car nous n'avons pas de contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente avec notre AODE (Autorité Organisatrice de Distribution Electricité) soit le : SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute Savoie).

Nous avons commencé les discussions avec le SYANE pour établir un projet de contrat de concession pour résoudre cette anomalie.

Un rôle important d'une partie du comité assisté d'électriciens professionnels habilités est d'assurer les astreintes pour la surveillance du réseau vingt-quatre sur vingt-quatre, en cas de demande d'intervention soit pour des problèmes particuliers soit pour des interventions plus lourdes principalement en cas d'incendie ou d'accident dans les deux cas le SEDIS demande la présence des personnels d'intervention du SAIC.

Vous pouvez aisément comprendre que dans ce genre d'intervention nous sommes en train de passer d'un régime local assez tranquille à un régime à responsabilité professionnelle.

Pour toutes ces raisons le rapprochement avec énergie de Seyssel nous permettra d'avoir une plateforme téléphonique commune et de bénéficier en même temps d'un chargé d'exploitation 24/24.

Nous avons conclu en novembre 2021 une convention de prestation pour l'exploitation de notre réseau HTA. Ceci a été rendu possible suite aux travaux d'automatisation HTA réalisés les années précédentes, des postes de Loisinges 1, Châtelard, Ecole et Loisinges 2.

Les alarmes du réseau HTA arrivent maintenant directement sur le système d'ESS.

Un point important a été la poursuite des discussions avec Energie de Seyssel pour évaluer les modifications et prévoir les investissements nécessaires afin de mettre en harmonie nos deux organisations tant pour le réseau que l'organisation administrative en général.

Nous avançons pas à pas en raison du nombre impressionnant de sujets à traiter et de trouver la meilleure façon de travailler ensemble, à un coût économique acceptable pour tous.

L'étape suivante est de conclure une convention de prestation pour l'exploitation du réseau BT.

Comme chaque année nous avons fait notre journée d'entretien de nos installations en novembre (élagage, dépoussiérage des postes de transformations, etc.).

Merci à l'ensemble des bénévoles présents à cette journée.

Au sujet des compteurs intelligents (Linky pour la France) nous devons terminer l'intégration pour fin 2023.

Vous avez entendu parler comme nous que son utilisation est contestée par certains, néanmoins pour notre organisation nous n'avons guère le choix et nous allons essayer de faire son installation en bonne intelligence avec nos sociétaires.

L'ensemble des concentrateurs ont été installés dans les 16 postes de transformations.

A ce jour une cinquantaine de compteurs a été posés.

Chaque nouveau branchement et chaque remplacement de compteurs sont systématiquement faits avec un compteur Linky car il y en a plus d'autres.